



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Cinquante-deuxième session

1-3 et 5 mars 2021

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour information :**  
**statistiques démographiques**

## Statistiques démographiques

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2020/211 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, rend compte des activités menées par la Division de statistique, qui relève du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, dans le domaine des statistiques démographiques. Il dresse le bilan annuel de l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitation de 2020, en s'attachant en particulier aux incidences négatives de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il renseigne sur la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique en décrivant les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour le fonctionnement des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et la production de statistiques de l'état civil exactes et fiables. Il contient également des informations concernant la réunion du Groupe d'experts sur l'*Annuaire démographique des Nations Unies* et les conclusions et recommandations formulées par le Groupe. En outre, il donne des renseignements sur la mise à disposition du *Manuel méthodologique de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales*, qui a été approuvé par la Commission de statistique à des fins d'élaboration de statistiques internationales et régionales.

La Commission est invitée à prendre note du rapport.

\* [E/CN.3/2021/1](#).



## I. Introduction

1. Dans le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2020/211 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, il est rendu compte des activités menées entre mars et décembre 2020 par la Division de statistique, qui relève du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, dans le domaine des statistiques démographiques.

## II. Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)

2. Approuvé par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session et adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 2015/10, le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 est un gage du fait que les recensements de la population et des logements constituent l'une des principales sources de données permettant de garantir l'efficacité de la planification du développement et l'objectivité des décisions, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a pour but d'amener chaque État Membre à effectuer au moins un recensement de la population et des logements entre 2015 et 2024, et à diffuser les statistiques en résultant de la manière la plus exhaustive possible.

3. À sa cinquante et unième session, en mars 2020, avant que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ne qualifie la maladie à coronavirus 2019 de pandémie, et dans le cadre de l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, la Commission a exhorté tous les États Membres à procéder à un recensement de la population et des logements ou à produire des statistiques portant sur de petites aires et analogues à celles obtenues au moyen des recensements au moins une fois au cours du cycle 2015-2024. Elle a aussi demandé à la Division de statistique d'entreprendre des activités propres à compléter le cadre méthodologique existant<sup>1</sup>.

4. En mars et avril 2020, après que la COVID-19 a été qualifiée de pandémie, la Division a mené une enquête afin d'évaluer l'incidence de celle-ci sur la conduite des recensements de la population et des logements prévus ou entamés en 2020<sup>2</sup>. Un questionnaire a été envoyé à 56 organismes nationaux de statistique, dont 43, soit près de 78 %, ont répondu. Des 43 réponses obtenues, il ressort qu'une grande majorité des pays ou aires géographiques concernés – 30 – avaient soit reporté les activités de recensement soit repoussé les délais prévus. Treize pays ou aires géographiques avaient déjà collecté des données de recensement et n'anticipaient pas de retard au moment de l'envoi des réponses (avril 2020) ou comptaient utiliser leurs registres pour produire des statistiques démographiques.

5. Début novembre 2020, il est apparu que la progression de la pandémie dans toutes les régions allait s'accélérer. Pour recueillir des informations reflétant l'évolution de la situation depuis la conduite de la première enquête, la Division a donc mis au point une enquête de suivi et décidé qu'elle couvrirait également les pays ou aires géographiques où il était prévu de procéder à un recensement de la population

<sup>1</sup> Voir le rapport sur les travaux de la cinquante et unième session de la Commission de statistique, paragraphes b), c), d), g) et h) de la décision 51/112 (E/2020/24-E/CN.3/2020/37).

<sup>2</sup> Les résultats de l'enquête sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/COVID-19/>.

et des logements en 2021. Les résultats seront présentés dans un document de référence complémentaire au présent rapport.

6. Les enquêtes et divers documents, ainsi que les témoignages directs des autorités nationales chargées des recensements de la population et des logements, montrent que la pandémie perturbe fortement la conduite de ces activités. La collecte des données est reportée et des questionnaires sont raccourcis, tandis que les délais de recensement ont parfois été portés à plus de six mois. La nécessité de protéger les agents de recensement et les personnes interrogées a quant à elle soulevé un certain nombre de difficultés, comme celle de l'accès à des équipements de protection et du respect de la distanciation physique pendant les entretiens. Outre les répercussions négatives de ces reports, la pandémie a eu pour effet de compliquer le recensement de certaines catégories de population. Conséquence des confinements, des restrictions des déplacements et des quarantaines obligatoires, des étudiants ont quitté leurs lieux d'études et une partie de la population active, son lieu de travail. Les pays programment leurs activités de recensement à des dates où le plus grand nombre de personnes sont susceptibles de se trouver sur leur lieu de résidence habituel. Comme la pandémie a changé la donne dans ce domaine pour une grande partie de la population, la qualité des statistiques du cycle de recensements de 2020 risque d'en pâtir.

7. En conséquence, la Division a organisé en décembre 2020 et janvier 2021 une réunion du Groupe d'experts afin d'amasser des preuves plus exhaustives de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les recensements de 2020, ce dont elle rendra compte dans un document de référence complémentaire au présent rapport.

8. Pour élargir la portée du cadre méthodologique recommandé sur le plan international, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni des fonds pour la traduction en français, l'édition et l'impression des publications de la Division intitulées *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements - troisième révision* et *Manuel d'organisation et de gestion des recensements de la population et des logements (révision 2)*<sup>3</sup>, ce qui a permis de planifier des ateliers de formation dans des pays africains francophones.

9. Au cours de la période considérée, la Division a accéléré les travaux portant sur le rapport intitulé *Technical Report: Measuring Sustainable Development Goals Indicators Through Population and Housing Censuses and Civil Registration and Vital Statistics Data*<sup>4</sup> et organisé, pour présenter ce rapport aux différentes régions, une série de webinaires à l'intention de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (22 pays et 57 participants en mai 2020), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (38 pays et 80 participants en octobre 2020) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (14 pays et 55 participants en novembre 2020). Il y a été question de la place centrale des données issues des recensements de la population et des logements ainsi que des registres et statistiques de l'état civil pour ce qui est de définir des indicateurs applicables à des aires géographiques peu étendues et de la ventilation des données selon toute une série de critères tels que l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique, le niveau d'éducation, le statut migratoire ou la situation au regard du handicap. L'accent a été mis sur l'utilité de ces sources pour le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au niveau infranational et l'analyse de ceux-ci sur la base de petits échantillons de population dans l'optique de recenser des disparités et des groupes vulnérables.

<sup>3</sup> Voir [https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/Series\\_M67Rev3fr.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/Series_M67Rev3fr.pdf) et [https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/Series\\_F83Rev2fr.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/Series_F83Rev2fr.pdf).

<sup>4</sup> Voir [https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/documents/tr\\_on\\_sdg\\_in\\_phc\\_crvs.pdf](https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/documents/tr_on_sdg_in_phc_crvs.pdf).

10. Conjointement avec le FNUAP, le United States Bureau of the Census et le Groupe de la Banque mondiale, la Division coordonne des activités de recensement de la population et des logements par l'intermédiaire du Comité international de coordination des recensements, qui se réunit au moins deux fois par an.

11. Comme elle l'a fait lors des précédents cycles de recensements, la Division continuera d'organiser des ateliers virtuels en vue de promouvoir les normes internationales pour les recensements de la population et des logements, en renforçant les capacités des pays en matière de conduite des recensements ou, à défaut, de production de statistiques portant sur de petites aires et analogues à celles obtenues au moyen des recensements, et de contribuer au suivi de la mise en œuvre du Programme 2030. Des calendriers et programmes détaillés ainsi que des informations précises sur les pays et partenaires participants seront régulièrement mis en ligne sur le site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.

12. La Division continuera également de suivre l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la conduite du cycle de recensements de la population et des logements de 2020, ainsi que sur la qualité des statistiques obtenues, et de collecter des informations et faire rapport à ce sujet.

13. Compte tenu de l'explosion du recours à des moyens électroniques pour les enquêtes et les recensements conduits pendant le cycle de 2020, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les paradonnées, qui sont des informations recueillies à l'occasion des collectes de données statistiques. L'analyse de paradonnées, comme les informations géospatiales provenant de l'appareil électronique qui a servi à la collecte des données, par exemple la localisation de l'agent de recensement, la durée de l'entretien, ou les données produites par des systèmes de suivi du regard (*eye-tracking*), du curseur (*mouse-tracking*) ou des enregistreurs de grappe, dans le cas des questionnaires en ligne à remplir soi-même, peut sensiblement améliorer la qualité et l'efficacité de la collecte de données statistiques. En coopération avec le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, la Division entreprendra donc dans ce domaine des travaux méthodologiques qui consisteront à recueillir les expériences des pays et à élaborer un rapport technique.

### III. Mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique

14. À sa cinquante et unième session, en mars 2020, la Commission de statistique a approuvé le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, une approche globale de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques d'état civil et de la gestion de l'identité, qui s'inscrit dans le prolongement du cadre méthodologique existant pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. Elle a exhorté les États Membres à mettre en œuvre ce programme à titre prioritaire<sup>5</sup>.

15. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique après que la COVID-19 a été qualifiée de pandémie, la Division de statistique, qui copréside l'équipe spéciale chargée du Programme, a lancé en mai 2020 une enquête pour évaluer l'incidence de la pandémie sur l'enregistrement des faits d'état civil et la production de statistiques de l'état civil fiables<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Voir le rapport sur les travaux de la cinquante et unième session de la Commission de statistique, paragraphes a) et b) de la décision 51/113 (E/2020/24-E/CN.3/2020/37).

<sup>6</sup> Les résultats de l'enquête sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/legal-identity-agenda/COVID-19/>.

16. Une série de webinaires a également été organisée par la Division en coordination étroite avec des partenaires internationaux et régionaux, le Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil, la CESAP, la Commission économique pour l'Afrique, la CEPALC, le secrétariat général de la Communauté du Pacifique, l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes. Ces webinaires visaient à : a) présenter le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique ainsi que les normes internationales applicables aux registres et statistiques de l'état civil et aborder la question de leur mise en œuvre dans des pays ou des régions ; b) Tenter d'apporter une réponse aux effets de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement et la tenue des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil ; c) Faire face aux conséquences à court et à long terme de la pandémie pour l'enregistrement des faits d'état civil ; d) Trouver des solutions pour garantir l'enregistrement universel de tous les faits d'état civil et produire des statistiques exhaustives, fiables et périodiques dans ce domaine, passé la pandémie. Ces webinaires ont eu lieu entre mai et décembre 2020 avec la participation de pays de la région Pacifique, de pays anglophones et francophones d'Afrique et de pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Au total, ils ont réuni une cinquantaine de pays ou de régions et plus d'une centaine d'experts<sup>7</sup>.

17. Les résultats de l'enquête (voir par. 15) et les documents recueillis dans le cadre des séries de webinaires (voir par. 16) concernant l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et, partant, l'établissement des statistiques de l'état civil, ont fait apparaître deux résultats distincts. Dans plusieurs pays en développement, les confinements, le télétravail, la réticence globale à enregistrer les faits d'état civil par crainte d'une contagion et l'absence d'outils numériques qui permettraient de se passer de toute interaction physique ont eu des effets néfastes sur le fonctionnement de ces systèmes. De fait, l'enregistrement des naissances et des décès dans ces pays affichait en 2020 un recul par rapport aux années précédentes. Les pays dont le système d'enregistrement des faits d'état civil a pu fonctionner normalement pendant la pandémie ont constaté quant à eux une hausse substantielle du nombre de décès recensés, conséquence de la surmortalité due à la COVID-19<sup>8</sup>.

18. En décembre 2020, le Département des affaires économiques et sociales et l'OMS ont créé un groupe technique consultatif pour l'estimation de la mortalité due à la COVID-19, dont l'objectif principal est de les conseiller et de les appuyer dans les activités qu'ils mènent pour aider les États Membres à obtenir des estimations fiables du nombre de décès directement ou indirectement imputables à la pandémie. Le secrétariat du groupe consultatif technique sera assuré par la Division de statistique et la Division de la population, conjointement avec l'OMS.

19. La Division de statistique continue d'assurer le secrétariat du Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil, et tient à jour le site Web du Groupe, qui contient des informations sur les activités menées par tous les membres de cette entité aux fins de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Le Groupe a examiné divers projets et programmes menés par ses membres, en veillant à ce qu'une approche coordonnée soit adoptée et à ce que les normes et les recommandations internationales soient suivies.

---

<sup>7</sup> Voir : <https://unstats.un.org/legal-identity-agenda/events/>.

<sup>8</sup> On trouvera une vue d'ensemble des résultats de cette enquête à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/legal-identity-agenda/documents/CR-ER.pdf>.

## IV. *Annuaire démographique des Nations Unies*

20. La Division de statistique recueille, rassemble et diffuse chaque année des statistiques démographiques et sociales officielles concernant l'ensemble des pays et régions du monde. Les données sont recueillies au moyen d'une série de questionnaires annuels ou de questionnaires de recensement adressés aux organismes nationaux de statistique. Elles concernent la répartition et la composition de la population en fonction de plusieurs critères, notamment des suivants : population des villes et des agglomérations urbaines, fécondité, mortalité, nuptialité, flux migratoires annuels, nombre de migrants d'après les recensements de la population, caractéristiques des ménages, caractéristiques des logements, caractéristiques économiques et niveaux d'éducation. Ces statistiques sont généralement diffusées via l'*Annuaire démographique*, publié chaque année depuis 1948<sup>9</sup>.

21. L'ensemble du système établi pour l'*Annuaire démographique* fait l'objet d'un examen technique décennal. Le dernier examen en date a été mené dans le cadre d'une réunion virtuelle du Groupe d'experts qui s'est tenue à cet effet du 9 au 12 novembre 2020 et qui a rassemblé plus de 70 experts de 23 organismes nationaux de statistique, ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales.

22. La réunion visait à recueillir les contributions et conseils des experts dans le but d'actualiser le système en s'appuyant sur des méthodes modernes de collecte, de traitement, de validation et de diffusion des données. Les débats ont notamment porté sur les thèmes suivants : a) les meilleures pratiques de collecte et de traitement des données ; b) les concepts démographiques et définitions retenus dans le système : l'amélioration des métadonnées associées ; c) les concepts relatifs aux statistiques de l'état civil qui sont utilisés dans le système : l'amélioration des métadonnées associées ; d) la création d'un portail moderne de diffusion des statistiques démographiques de la Division, y compris des données et des métadonnées ; e) l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) comme mécanisme de communication des données et métadonnées ; f) l'intégration de l'information statistique et géospatiale, notamment l'examen de la possibilité de collecter et de diffuser des données démographiques géoréférencées.

23. Cette réunion a donné lieu à la formulation de conclusions et recommandations dont la liste figure dans l'annexe au présent rapport, et qui sont destinées à améliorer toutes les composantes de l'*Annuaire démographique*, qu'il s'agisse de la collecte, du traitement, de la validation ou de la diffusion des données et métadonnées. Les participants ont également mis en relief le rôle crucial de l'*Annuaire*, à la fois comme source mondiale de statistiques démographiques et comme outil synoptique attestant de la capacité des pays à produire des statistiques démographiques de base.

## V. **Activités relatives à la méthode de délimitation des zones urbaines et rurales**

24. À sa cinquante et unième session, la Commission de statistique a approuvé la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales, tout en insistant sur le fait que cette méthode n'avait pas vocation à se substituer aux définitions nationales des zones urbaines et rurales. Par ailleurs, elle a demandé instamment que

<sup>9</sup> Les *Annuaire démographiques* sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/index.cshtml>. Les données démographiques, en particulier celles qui ont trait aux recensements de la population et des logements, sont disponibles au fur et à mesure en ligne, sur le portail UNdata, à l'adresse ci-après : <http://data.un.org/>.

le rapport technique sur l'application de la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales soit publié dans les meilleurs délais<sup>10</sup>. En application de cette décision, le *Manuel méthodologique de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales*, qui a été approuvé par la Commission de statistique à des fins d'élaboration de statistiques internationales et régionales, est soumis à titre de document de référence accompagnant le présent rapport. Ce document a été avant tout conçu comme un guide pratique pour les producteurs et les fournisseurs de données et les statisticiens, afin qu'ils disposent des informations nécessaires pour appliquer cette méthode et faire en sorte que leurs collectes et analyses de données soient cohérentes et homogènes.

---

<sup>10</sup> Voir le rapport sur les travaux de la cinquante et unième session de la Commission de statistique, paragraphes i) et j) de la décision [51/112 \(E/2020/24-E/CN.3/2020/37\)](#).

## Annexe

### **Conclusions et recommandations formulées à l'issue de la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur le système établi pour l'*Annuaire démographique***

1. La réunion du Groupe d'experts s'est tenue virtuellement du 9 au 12 novembre 2020, sous les auspices de la Section des statistiques démographiques de la Division de statistique, et a rassemblé plus de 70 experts de 23 organismes nationaux de statistique, ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales. Une large place a été faite au contenu et à la structure d'ensemble de l'*Annuaire démographique*, qui figure parmi les publications des Nations Unies et les systèmes de collecte de données les plus anciens, ainsi qu'à la collecte et à la présentation des métadonnées, à la diffusion et au recours à la norme d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) aux fins de l'établissement de cet *Annuaire* et au géoréférencement des statistiques démographiques comme futur axe de travail.

2. Le Groupe d'experts a souligné combien l'*Annuaire démographique* était important pour la collecte, le traitement et la diffusion à intervalles réguliers d'une vaste série de statistiques démographiques. Il a rappelé que cet outil dressait également un état des lieux précis des capacités des pays en matière de production de statistiques démographiques périodiques et exhaustives, et qu'il remplissait également de ce fait une fonction synoptique.

3. Le Groupe d'experts a estimé que la réunion se tenait à point nommé, étant donné que les pays recouraient de plus en plus à des méthodes et techniques multimodales pour collecter et traiter leurs statistiques démographiques, fait qui avait une incidence considérable sur l'interprétation et l'utilisation des données de l'*Annuaire démographique*.

4. La réunion a été l'occasion de rappeler l'importance des statistiques démographiques communiquées par les pays aux fins de leur inclusion dans l'*Annuaire démographique*, qui était un mécanisme éprouvé, fiable et cohérent de collecte, traitement et diffusion des données au niveau international. Le Groupe d'experts a également observé que le système de collecte de données de l'*Annuaire* reposait sur un ensemble de questionnaires envoyés périodiquement à l'ensemble des pays ou des régions ainsi qu'à leurs services de statistique, et il a exhorté les organismes nationaux concernés à les remplir en temps voulu et à communiquer des données à la Division de statistique. À cet égard, il a noté qu'un nombre non négligeable de pays ou de régions (près de 25 %) n'avaient pas communiqué le moindre chiffre ces six dernières années et a demandé à la Division de se renseigner à ce sujet et de prendre les mesures qui s'imposaient pour ramener le nombre de non-réponses à un niveau bien inférieur, sinon à zéro.

5. Le Groupe d'experts a également recommandé que la Division se concentre sur l'analyse des tableaux synoptiques de l'*Annuaire démographique* afin de recenser ceux qui affichaient le taux de réponse le plus faible et d'analyser les facteurs en cause (besoins des utilisateurs, existence ou non des variables concernées au niveau national et logique d'ensemble sous-tendant la collecte de ces statistiques).

6. Le Groupe d'experts a également fait observer que comme les modalités de collecte des données variaient en fonction du zonage appliqué dans chaque pays à la collecte de statistiques démographiques, souvent en raison de la décentralisation des systèmes et des procédures de communication et d'établissement des statistiques au niveau des provinces ou à des échelons similaires, le délai de réponse aux questionnaires de l'*Annuaire démographique* était trop court, et que la Division devait

envisager de l'allonger. De même, il a recommandé de remanier les tableaux utilisés pour la collecte des données, notamment en ce qui concernait la numérotation et l'insertion de formules permettant de vérifier l'exactitude des totaux, compte tenu du fait que quelques-uns des totaux risquaient de ne pas correspondre à la somme des catégories concernées, certaines d'entre elles pouvant être soumises à des règles de confidentialité.

7. S'agissant de la concordance entre les statistiques nationales et internationales, le Groupe d'experts a estimé que tout devait être fait pour garantir en particulier qu'il n'y avait pas de divergence entre les estimations démographiques produites au niveau national et celles établies au niveau international. Dans ce contexte, les métadonnées revêtaient une importance toute particulière dans la mesure où elles permettaient d'avoir une compréhension plus globale des méthodes, des définitions et de la couverture sur lesquelles se fondaient ces statistiques démographiques nationales.

8. Le Groupe d'experts a fait observer que, bien que ce cas de figure ne se présente pas dans le cadre de la collecte de données destinées à l'*Annuaire démographique*, il arrivait encore que deux entités régionales ou internationales envoient des demandes identiques ou analogues aux organismes nationaux de statistique. C'est pourquoi des organismes nationaux de statistique réfléchissaient à des moyens de moderniser l'accès à leurs données, par exemple en développant des applications qui permettraient aux utilisateurs de consulter directement leurs bases.

9. En ce qui concerne les statistiques collectées par l'intermédiaire des questionnaires de l'*Annuaire démographique*, le Groupe d'experts a constaté que certains pays n'établissaient aucune statistique ou ne produisaient de tables de mortalité, de statistiques des migrations internationales et d'estimations démographiques, entre autres, que dans le cadre des recensements de la population et des logements. Il a également souligné que les concepts employés dans l'*Annuaire* ne correspondaient pas toujours à ceux qui avaient cours dans les systèmes statistiques nationaux, à l'instar de la dichotomie ville-campagne ou des définitions des villes ou des agglomérations urbaines. Aussi, il a conclu que la Division devrait s'atteler à élaborer et à proposer, dans un document autonome, une série de directives à suivre pour remplir les questionnaires de l'*Annuaire démographique*.

10. Lors de la réunion, il a été noté que les conséquences négatives de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil se répercuteraient sur les données communiquées aux fins de l'établissement de l'édition 2020 de l'*Annuaire démographique*, de sorte qu'il faudrait procéder à un travail de clarification supplémentaire, métadonnées à l'appui, pour détailler ces incidences, y compris les enregistrements différés, et les interpréter.

11. Sur la question des métadonnées collectées et présentées dans l'*Annuaire démographique*, le Groupe d'experts a estimé qu'une mise à jour des classifications actuelles s'imposait à la lumière de différents exemples de méthodes d'élaboration de statistiques démographiques portant sur de petites aires et analogues à celles obtenues au moyen des recensements (recensement traditionnel, registres combinés à un dénombrement exhaustif, registres combinés à des enquêtes ponctuelles, utilisation de registres uniquement, entre autres) qui existaient dans le monde. De même, s'agissant la population ciblée, il a souligné qu'il fallait établir une distinction entre la population enregistrée, les résidents habituels et la population présente de facto. S'agissant de la couverture de différentes catégories de population, il a signalé que ces informations étaient d'autant plus cruciales que certains groupes, comme les migrants en situation illégale ou irrégulière ou les immigrants sans papiers, pouvaient être concernés par un recensement, contrairement à d'autres, comme les réfugiés et les demandeurs d'asile qui vivaient dans des camps.

12. Le Groupe d'experts a tenu à rappeler qu'une diffusion plus efficace de l'ensemble des métadonnées rassemblées par le système établi pour l'*Annuaire démographique* était nécessaire, et il a examiné la possibilité d'étendre la collecte de ces métadonnées, dans le cas des recensements de la population et des logements, selon qu'une enquête post-censitaire a été menée et si tel est le cas, selon que les résultats ont été ajustés pour en tenir compte, et d'intégrer des informations sur les évaluations conduites entre les recensements et après ceux-ci dans le questionnaire sur les métadonnées. Dans le cas des estimations démographiques utilisant la méthode des composantes, une règle d'or devrait être définie concernant les différentes approches possibles, comme les approches innovantes axées sur les registres d'état civil ou à les données administratives.

13. Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne les métadonnées relatives aux statistiques de l'état civil de l'*Annuaire démographique*, le Groupe d'experts a recommandé que la Division étudie la possibilité de prendre en compte, pour certaines d'entre elles, des dimensions supplémentaires dans le questionnaire qui leur est dédié. Ainsi, l'enregistrement des naissances et des décès devrait s'effectuer sur la base de chiffres précis, et non plus de fourchettes, et les informations relatives à l'enregistrement des décès gagneraient beaucoup à être ventilées par sexe et par âge, car on observait des écarts en la matière selon les groupes d'âge et le sexe. Il fallait également envisager d'intégrer à la collecte et à la diffusion des métadonnées recueillies aux fins de l'établissement de l'*Annuaire démographique* des questions sur l'existence et la portée du cadre juridique pour l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, un des piliers du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique.

14. Le Groupe d'experts a estimé que les notes de bas de page et autres métadonnées contenues dans l'*Annuaire démographique* étaient particulièrement utiles, surtout au regard des séries chronologiques de longue durée du système établi pour l'*Annuaire*. Afin de simplifier le travail d'analyse des données ainsi que des métadonnées, il a demandé que la Division de statistique étudie la possibilité de coder certaines de ces métadonnées et de les inclure dans des documents d'accompagnement, plutôt que de les faire apparaître dans des notes de bas de page.

15. Concernant la diffusion des statistiques démographiques en général, le Groupe d'experts a considéré qu'il était impératif de développer des applications permettant de restituer interactivement ces statistiques sous forme de tableaux et de cartes, car il s'agissait d'un type d'outil plébiscité par de nombreux utilisateurs aux niveaux national et régional. Les médias sociaux apparaissaient également comme un excellent moyen d'atteindre un public plus large.

16. Lors de la réunion, il a été noté que plusieurs organismes nationaux de statistique adaptaient leurs outils de diffusion au public visé, en tenant compte du niveau de compétence technique et du degré d'intérêt, variables selon les utilisateurs. Dans le même ordre d'idées, sonder périodiquement les utilisateurs constituait un autre moyen de connaître et de comprendre leurs besoins. Le Groupe d'experts a également convenu que le principe d'impartialité de la diffusion, à savoir le fait de ne pas favoriser certains utilisateurs en leur donnant accès à des statistiques avant les autres, contribuait largement à la crédibilité des organismes de statistique.

17. Une série de recommandations a été formulée à l'issue de la réunion pour améliorer la diffusion de l'*Annuaire démographique*, relatives notamment à la nécessité d'élaborer un outil interactif de création de tableaux et de cartes, à la définition un calendrier de diffusion, à l'accès à des tableurs thématiques personnalisés, à la segmentation des utilisateurs ou à l'abandon du format PDF.

18. Le Groupe d'experts, qui a recommandé, entre autres, que soit étudié le recours au système d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) à des fins de collecte et d'échange dans l'optique d'améliorer *l'Annuaire démographique*, s'est penché sur l'application de cette norme aux niveaux national et régional. Il est arrivé à la conclusion que plusieurs pays développaient et utilisaient des outils SDMX pour leurs propres besoins, et constataient des gains d'efficacité par rapport aux procédures précédentes de communication des données statistiques.

19. Le Groupe d'experts a constaté que comme la norme SDMX était de plus en plus utilisée pour le développement d'hypercubes servant à stocker et à extraire de gros volumes de statistiques, analogues à ceux que les recensements de la population et des logements peuvent engendrer, les capacités et l'expérience requises pour l'appliquer ne cessaient de croître aux niveaux national, régional et international, permettant son utilisation dans davantage de domaines statistiques.

20. Dans ce contexte, le Groupe d'experts a conclu que l'application de la norme SDMX d'échange et de diffusion des données par le système établi pour *l'Annuaire démographique* devait être étudiée, notamment à la lumière du travail déjà accompli par Eurostat pour définir la structure de données aux fins de la collecte que mèneront conjointement la Division de statistique et Eurostat en vue de produire des statistiques démographiques. Il a également noté que le projet d'Eurostat de développement d'une plateforme SDMX de statistiques démographiques offrirait une base solide pour un éventuel déploiement international, tout en constatant également qu'il restait beaucoup à faire, notamment pour ce qui était de la capacité de la plateforme à conserver et à extraire efficacement des ensembles de plus en plus volumineux de métadonnées. Par ailleurs, il a demandé à la Division de mettre au point des activités visant à appliquer la norme SDMX aux statistiques démographiques élaborées aux niveaux national et régional.

21. S'agissant du géocodage des statistiques démographiques, le Groupe d'experts a observé qu'il s'agissait de l'étape suivante et que des organismes nationaux de statistique participant à la réunion avaient déjà franchi le pas et produit des documents à ce sujet, montrant la voie à suivre et les bénéfices que l'on pouvait en attendre. Il a pris note du cadre statistico-géospatial mondial et de l'évolution qu'il avait connue ces dernières années. Compte tenu de ces éléments et du resserrement de la coordination entre les organismes responsables des statistiques et de l'information géospatiale, comme il a été relevé pendant la réunion, le Groupe d'experts est parvenu à la conclusion que le système établi pour *l'Annuaire démographique* devait suivre étroitement la production et l'accès aux statistiques démographiques géocodées au niveau des pays, et planifier l'intégration, la collecte et la diffusion de données géocodées, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional et en respectant pleinement les Principes fondamentaux de la statistique officielle pour garantir la confidentialité des données recueillies à l'échelle individuelle.